

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent quatre-vingt-dix-neuvième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Octroi d'une subvention pour le projet de recherche intitulé Retour aux études et réussite en mathématiques des adultes les moins scolarisés : le cas de l'école hors mur du Carrefour Familial Hochelaga

RÉSOLUTION 2019-CSAC-1272

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-199-4.7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvement qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Carrefour Familial Hochelaga;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Fabienne Venant du Département de mathématiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Rachel Cox, appuyé par monsieur Paul Del Giorgio, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE à la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion d'octroyer une subvention d'un montant de 11 000 \$ à madame Fabienne Venant, professeure au Département de mathématiques, pour le projet de recherche intitulé Retour aux études et réussite en mathématiques des adultes les moins scolarisés : le cas de l'école hors mur du Carrefour Familial Hochelaga, pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 4 novembre 2019

(s) Valéry Colas
Secrétaire
Comité des services aux collectivités



Le 4 novembre 2019
VC/